

ASSEMBLÉE NATIONALE25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par

M. Ray, M. Taite, Mme Duby-Muller, Mme Bazin-Malgras, M. Di Filippo, M. Brigand et
Mme Bay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.